



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2024 N°17
29 février 2024

-Décision du 27 février 2024 fixant la composition de la commission santé,
sécurité et conditions de travail centrale de Voies navigables de France

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la
voie d'eau.*

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION FIXANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL CENTRALE
DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 4312-3-2 et R. 4312-37 et suivants,
Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 de l'élection des représentants du personnel du collège public au sein du comité social d'administration central de Voies navigables de France,
Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 de l'élection des représentants du personnel du collège privé au sein du comité social d'administration central de Voies navigables de France,
Vu le courrier de désignation de la CFDT en date du 20 décembre 2022,
Vu le courrier électronique de désignation de la CGT en date du 22 décembre 2022,
Vu le courrier de désignation de FO en date du 21 décembre 2022,
Vu la décision du 1^{er} février 2023 fixant la composition de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail Centrale,
Vu le courrier électronique de démission de Mme DESCRYVER en date du 18 septembre 2023,
Vu la décision de la directrice générale par intérim de Voies navigables de France du 1^{er} janvier 2024 portant délégation au directeur des ressources humaines et des moyens,
Vu le courrier de désignation d'un membre FO à la CSSCT centrale de VNF du 24 janvier 2024,

Décide

Article 1^{er}

A compter du 25 janvier 2024, la composition de la représentation du personnel à la commission centrale chargée des questions de santé, sécurité et conditions de travail de Voies navigables de France est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants du personnel

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Ronald WEYER (CFDT)	Michaël GARDIN (CFDT)
Eric VUILLIER (CFDT)	Haythem BOUGODDA (CFDT)
Rudy DELEURENCE (CFDT)	Emilie TRUCHON (CFDT)
Patrick BLANC (CFDT)	Thierry FEROUX (CFDT)
Stéphanie MARTIN (CFDT)	Stéphanie JOUIN (CFDT)
Florence DEQUIRET (CFDT)	Laurent REIBEL (CFDT)
Carole DERAMMELAERE (CFDT)	Gilles TEILLAUD (CFDT)
Laurent JEUNON (FO)	Didier GAILLARD (FO)
Patrice MOTTNER (FO)	Daniel FINCK (FO)
Laetitia LEJEUNE (FO)	Samuel BAPTISTE (FO)
Monique ESQUENET (CGT)	Cathy FIOCCO (CGT)
Emmanuel JUNGMANN (CGT)	Frédéric GERBER (CGT)

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 27 février 2024

Pour la directrice générale par intérim,
Par délégation,

Signé

Patrice RABAUD,
Directeur des ressources humaines et des moyens